



Dossier de presse

Date 20.11.2015

Évolution du taux de changement de fournisseur sur le marché de l'électricité

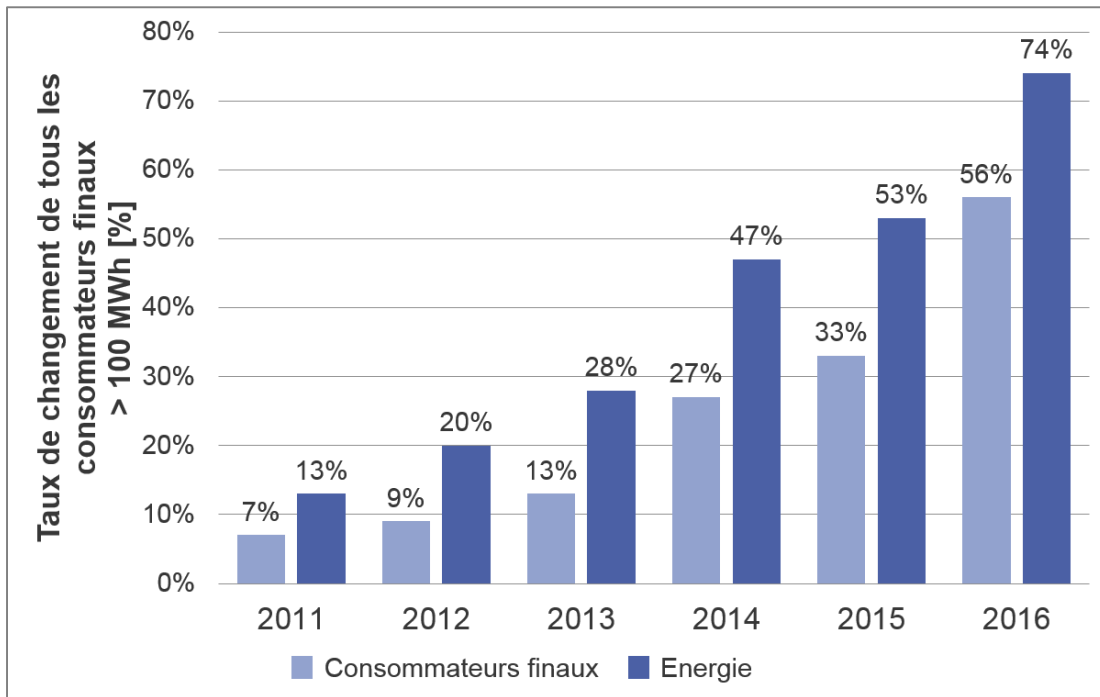
Dans la première étape de l'ouverture du marché, seuls les consommateurs finaux dont la consommation annuelle est supérieure à 100 mégawattheures (MWh) peuvent choisir leur fournisseur. Cela correspond environ à la consommation de courant d'une grande boulangerie. Les consommateurs finaux ont jusqu'à fin octobre pour décider s'ils souhaitent changer de fournisseur l'année suivante.

Les petits consommateurs, c'est-à-dire les consommateurs dont la consommation annuelle est inférieure à 100 MWh, ne sont pas concernés par cette réglementation. Ils ne pourront librement choisir leur fournisseur qu'une fois le marché entièrement libéralisé.

Le taux de changement de fournisseur indique la part en pour cent des clients finaux qui ont fait usage de leur accès au marché par rapport au total des clients finaux ayant accès au marché libre. Ce taux est exprimé à l'aide de deux critères : d'une part le nombre absolu de clients, d'autre part les quantités d'énergie correspondantes.

Les consommateurs finaux qui sortent de l'approvisionnement de base et concluent un nouveau contrat sur le marché libre sont recensés via une enquête de l'ElCom. Pour déterminer le nombre de consommateurs finaux sur le marché libre, l'ElCom a effectué des enquêtes concernant les années tarifaires 2011 à 2016 auprès des 80 plus grands gestionnaires de réseau de distribution. Ces derniers représentent 3,8 millions de consommateurs finaux dont la consommation d'électricité s'élève à 42 térawattheures (TWh). Près de 80 % de l'ensemble du marché (environ 53 TWh sans les transports publics) sont ainsi couverts.

Selon la dernière enquête effectuée par l'ElCom, les principaux gestionnaires de réseau ont recensé près de 31'000 consommateurs finaux ayant un droit de libre accès au marché. Ainsi, seuls 1 % des consommateurs finaux ont accès au marché, mais ils consomment la moitié du courant électrique (environ 22 TWh).



Le graphique ci-dessus illustre le faible usage du libre choix durant les premières années suivant l'ouverture du marché. En 2011, seuls 7 % des consommateurs finaux éligibles avaient alors fait usage de leur droit d'accès au marché libre. Avec un pourcentage d'énergie de 13 %, soit presque le double du pourcentage de consommateurs finaux, il est clair qu'il s'agissait principalement de très grands consommateurs d'énergie. Du fait du prix de l'électricité sur le marché supérieur à celui en approvisionnement de base, seuls quelques grands consommateurs avaient à l'époque profité de la libéralisation.

Les bas prix de l'électricité en bourse ont ensuite fait progresser les entrées sur le marché. Au cours des deux années suivantes (2012 et 2013), ces pourcentages ont doublé pour s'établir respectivement à 13 % et 28 %. Les deux pourcentages ont encore une fois doublé en 2014, à savoir 27 % et 47 %. La tendance en faveur du marché s'est également poursuivie en 2015 : près d'un tiers des consommateurs finaux ayant un droit d'accès, étaient sur le marché libre. Cette tendance s'explique par la baisse des prix sur le marché.

Les nouvelles valeurs 2016 illustrent de nouveaux records : près de 17'000, soit 56 % des grands consommateurs, sont sur le marché. Ils consomment ainsi 16 TWh d'électricité négociée sur le marché, c'est-à-dire 74 %. Compte tenu des bas prix sur le marché à terme, cette tendance pourrait se poursuivre l'année prochaine.

Renseignements:

Stefan Burri
 Commission fédérale de l'électricité ElCom
 3003 Berne
 Tél. +41 58 465 40 62
 Fax +41 58 462 02 22
 E-Mail: info@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch